Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

Plan local d'Urbanisme Intercommunal

Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau

ANNEXES
Les servitudes relatives à la salubrité et à la sécurité publique

PLUi approuvé le 16 octobre 2025

1:35 000

Version du 29-09-2025

CITADIA

Eléments de contexte

- Limite de la CAPF
- Limites communales
- Bâtiments
- Parcelles

Les servitudes relatives à la salubrité et à la sécurité publique

- INT1 - Servitudes instituées au voisinage des cimetières
- PM1 - Plans de prévention des risques inondation
- PM2 - Zone de protection : SYGENTA AGRO SAS - Lieudit "Les Carrières"
- Servitudes autour des installations de défense autres que celles concernées par les SUP AR1 à AR4 et AR6 (Avon et Fontainebleau) - Données non transmises par le concessionnaire
- Servitudes aux abords des champs de tirs (Fontainebleau) - Données non transmises par le concessionnaire

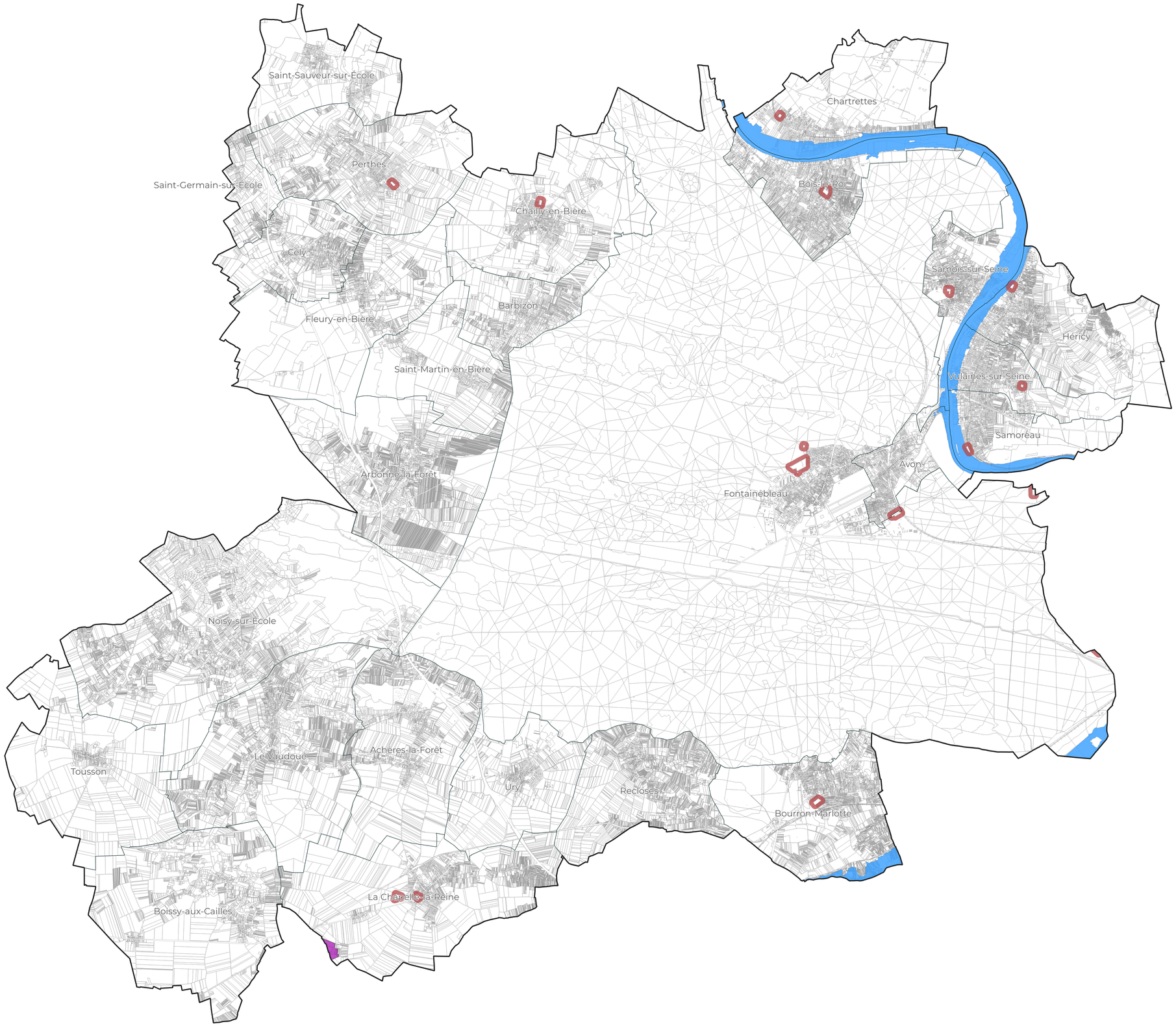

N

0 1,5 3 km

Sources : DDT 77 ; Réalisation : Citadia Conseil - I.Carfantan - Le 29-09-2025